

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni le Jeudi 19 décembre 2024 à 18h00, en séance publique à la Salle des fêtes d'Ugine, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

54 délégués présents dont 1 suppléant jusqu'à la délibération n°56

55 délégués présents dont 1 suppléant à partir de la délibération n°57

Nombre de membres représentés : 7

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Yves	BRECHE
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Sabrina	BARBERO
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY

GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN (à partir de la délibération n°57)
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MONTHION	Jean-Marc	SOULLIE

Délégués représentés :

Fatiha BRIKOU AMAL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Morgan CHEVASSU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Josiane CURT	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Bérénice LACOMBE
Laurent GRAZIANO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Dominique RUAZ
Jean-Pierre ANDRE	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Sabrina BARBERO
Alain REGAUDIAT	FRONTENEX	Ayant donné pouvoir à Claude DURAY
Mustapha HADDOU	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET CARRIN

Simon OUVRIER BUFFET a été désigné Secrétaire de séance.

Objet : Habitat – Avenant n° 2 à la convention ANAH – OPAH 2022-2025 – Définition des objectifs de l'année 3

Rapporteur : M. le Président

Vu la délibération n° 13 en date du 30 juin 2022 par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère a approuvé la convention d'OPAH pour la période 2022-2025,
Vu la délibération n° 20 en date du 31 mars 2024 par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère a approuvé l'avenant n° 1 de la convention OPAH, fixant les objectifs de l'année 2,
Vu la convention OPAH signée avec l'ANAH, le 1^{er} août 2022 et courant jusqu'au 31 juillet 2025,
Vu l'avenant n° 1 de la convention ANAH signé le 25 juin 2024,

La Communauté d'Agglomération s'est engagée depuis 2017 dans la mise en place d'une nouvelle OPAH à l'échelle du territoire, outil historiquement en place depuis de longues années, afin de répondre aux besoins de rénovation énergétique du parc existant des propriétaires occupants et en faveur du maintien à domicile.

Les objectifs de l'année 2 ont été atteints pour le maintien à domicile.

Concernant la rénovation énergétique, compte-tenu du contexte réglementaire sur les logements énergivores, l'Agglomération avait également acté l'accompagnement des propriétaires bailleurs.

Le contexte économique national n'est pas favorable depuis 2 ans et freinent les travaux d'investissements en matière de rénovation énergétique.

Les mesures budgétaires de la politique Anah et de l'Etat en faveur des propriétaires occupants, de lutte contre la précarité énergétique et de l'adaptation au handicap du logement, auront nous l'espérons un impact positif sur les objectifs fixés annuellement pour l'OPAH ARLYSERE.

Afin d'intégrer les nouveaux objectifs pour l'année 3 de l'OPAH, il est nécessaire modifier la convention principale par la mise en place d'un avenant n° 2.

Le projet d'avenant n° 2 à la Convention d'OPAH présenté en annexe, intègre l'ensemble de ces modifications.

Bilan année 2 - Nouveaux objectifs pour l'année 3 :

Cible	Thématique	Mission	Réalisé année 2	Prévision année 3
Propriétaires occupants	Rénovation énergétique	Dossier Anah Ma Prime Rénov' Sérénité	22	35
	Maintien à domicile	Dossier Anah	46	50
	Habitat indigne	Diagnostic et accompagnement	0	2
	TOTAL		68	87
Propriétaires bailleurs	Rénovation énergétique	Loc' Avantages avec travaux	1	2
	Habitat indigne	Diagnostic et accompagnement	0	1
	TOTAL		1	3

Copropriétés	Rénovation énergétique	Ma Prime Rénov' Copropriété – copropriété saine	25	100
	Rénovation énergétique	Ma Prime Rénov' Copropriété – copropriété fragile	0	70
	TOTAL		25	170

Le plan de financement prévisionnel de la nouvelle prestation de suivi animation OPAH pour l'année 3 est estimé à :

Financement prévisionnel :	135 353,00 € HT
▪ Anah : Part fixe : 29 291.50 € - Part variable : 57 700 € soit	86 991.50 €
▪ Communauté d'Agglomération :	48 361.50 € HT

François RIEU se déporte du vote de la délibération et des débats préalables.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve le projet d'avenant n° 2 à la Convention d'OPAH qui permettra après sa signature, la poursuite de réalisation de l'opération pour l'année 3 ;**
- **approuve le plan de financement prévisionnel du suivi animation de l'année 3 comme décrit ci-dessus ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant à signer l'avenant n°2 et tout autre document afférent à ce dossier ;**
- **effectue les demandes de subvention auprès de l'Anah et de tout autre organisme susceptible de financer l'opération ;**
- **dit que les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au budget de l'exercice en cours et suivants.**

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

